



DOMAINE VIOLENCE DOMESTIQUE

18 Violence dans les relations de couple entre jeunes

Violence domestique – Feuille d'information

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra





Violence domestique – Feuille d'information

Les relations romantiques et sexuelles ont un rôle significatif dans la phase de puberté et dans la jeunesse en général. Les relations romantiques permettent aux jeunes de poursuivre toute une série d'objectifs comme la réalisation du désir d'intimité, le besoin d'encouragement, le désir d'expériences sexuelles et l'obtention d'un statut. Les relations entre partenaires favorisent le développement de l'autonomie puisque que les jeunes peuvent satisfaire leur besoin de compréhension et d'encouragement hors de la relation parents-enfant. La constitution d'un partenariat s'accompagne habituellement d'une valorisation de soi exacerbée et d'une image positive de sa propre attractivité. Cela laisse aussi à penser que les expériences accumulées dans le cadre de relations romantiques ont un impact sur le développement des contacts sociaux ultérieurs (IzKK-Nachrichten 1/2008, p. 8). Mais nombreux sont les filles et les garçons qui, déjà au cours de cette période marquante de la vie, font leurs premières expériences avec la violence dans la relation amoureuse. (appelée aussi « dating violence »). Ce n'est que ces dernières années que la question de la violence dans les relations de couple entre jeunes a suscité un intérêt accru. Diverses études menées aux USA et en Grande-Bretagne mais aussi en Suisse, indiquent que la violence dans les relations amoureuses entre adolescents est répandue dans une mesure comparable à celle de la violence domestique entre adultes et que, par conséquent, la prévention et la lutte contre la violence juvénile doit faire l'objet de toute l'attention nécessaire.

A. Définition

La violence dans les relations de couple entre jeunes mineurs représente aussi bien une forme de violence juvénile qu'une variété de violence domestique. Les ouvrages spécialisés ne proposent néanmoins aucune définition expresse de la violence dans le contexte des relations de couple entre jeunes. Il n'existe ainsi ni mention spécifique de la catégorie « personnes dangereuses/auteurs de violence jeunes » dans les définitions ayant trait à la violence domestique ni de catégorie séparée « violence dans les relations de couple entre jeunes » dans les enquêtes ayant trait à la violence juvénile (Greber 2008). La définition de Marianne Schwander communément admise en Suisse selon laquelle « on est en présence de violence domestique lorsqu'une personne est victime d'une atteinte ou d'une menace à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique au sein de sa famille ou d'un partenariat, que cette relation soit en cours ou terminée » se réfère surtout à des personnes adultes. Elle circonscrit toutefois des éléments importants qui sont aussi valables pour les jeunes :

- il existe un lien émotionnel entre l'auteur-e de violence et la victime, lien qui subsiste et ne peut pas être sans autres dissout par une séparation ;
- un rapport de force domine la relation de couple ;
- des actes de violence sont perpétrés dans un contexte qui devrait en principe offrir sécurité et protection (Schwander 2003).

Les relations de couple entre jeunes se différencient cependant de celles des adultes dans une certaine mesure par leur dynamique, par les schémas de comportement spécifiques de leur âge à titre individuel ou induits par la dynamique de leur groupe de référence et par leur manière d'agir face à des menaces ou à l'exercice de violence domestique. A l'image des relations de couples entre adultes, il est possible de distinguer dans les relations de couple entre jeunes entre le « recours spontané à la violence pour gérer les conflits » et le « recours systématique à la violence pour exercer un contrôle sur une autre personne », même si ces comportements s'étendent sur une durée plus courte que dans les relations entre adultes¹.

¹ Vous trouverez des informations détaillées concernant la délimitation entre dispute et relation de violence dans la feuille d'information 1 « Définition, forme



Violence domestique – Feuille d'information

La violence domestique peut survenir en même temps dans différents contextes de relations familiales ou de partenariat. Les enquêtes montrent que les jeunes qui deviennent violent·e·s dans leurs relations de couple ont aussi, dans le cadre de l'école, lors d'activités sportives ou à la maison un comportement ostentatoire voire violent envers leurs parents ou leurs frères et sœurs. Dans ces cas-là on parle de « violence (domestique) multicontextuelle et à constellations multiples ». (Greber 2010, p. 166-167).

B. Faits et chiffres

1. La situation aux USA et en Grande-Bretagne

Des études étasuniennes et britanniques sont à ce jour les plus précises dans l'analyse de l'ampleur de la violence dans les relations de couple entre jeunes. Elles arrivent à la conclusion que ce type de violence survient fréquemment de façon similaire à la violence domestique entre adultes². Les deux sexes en sont touchés, les jeunes issus de contextes culturels et ethniques divers comme ceux qui ont une orientation sexuelle différente. Les jeunes femmes sont plus souvent victimes de violence dans le cadre de relations amoureuses entre adolescents que les hommes.

- Selon les études, une jeune femme sur quatre ou cinq est, au cours de sa jeunesse, victime de violence physique exercée par un partenaire.
- Parmi les jeunes de sexe masculin, 14 – 18 % indiquent avoir été frappés ou blessés au moins une fois par une ou un partenaire.
- Les jeunes de sexe masculin ont plutôt tendance à faire preuve de violence physique afin d'exercer un contrôle sur leur partenaire alors que les jeunes filles le font plutôt pour se défendre contre un partenaire violent.
- Environ une jeune femme adolescente sur quatre, qui vit une relation amoureuse, déclare être victime de violence psychique (insultes, humiliations, affronts) ou de lourdes menaces.
- Sur le total des personnes interrogées par une étude anglaise, trois quarts des jeunes filles et la moitié des jeunes hommes déclarent avoir fait l'expérience d' « emotional partner violence » au minimum dans une de leurs relations amoureuses. Plus concrètement, les personnes ont été questionnées sur les situations suivantes retenues comme faisant partie de la violence émotionnelle entre partenaires : humiliation de son interlocutrice ou interlocuteur, notamment dans l'internet ou par le biais du téléphone portable ; houspiller, insulter ou humilier sa ou son partenaire ; proférer des menaces ; exercer un contrôle permanent (y compris par téléphone portable) sur son interlocutrice ou interlocuteur en lui dictant ce qu'elle ou il est autorisé à faire et qui elle ou il peut rencontrer ainsi que les mettre sous pression ou les soumettre au chantage en menaçant de divulguer des informations personnelles.
- Un tiers des jeunes femmes entre 13 et 17 ans ont indiqué avoir été victimes de violences sexuelles sous une forme quelconque, exercées par leur partenaire actuel ou un partenaire antérieur ; chez les jeunes de sexe masculin la proportion est de 16 %.

L'étude de Teen Research Unlimited (TRU) datant de 2008 met en outre en évidence le fait que les relations de partenariat commencent bien plus tôt que ce qui avait été présumé jusqu'ici. Plus de la moitié des adolescent·e·s de 11 à 14 ans déclarent vivre une relation amoureuse « sérieuse ». De plus, un lien direct a pu être établi entre une activité sexuelle précoce et la présence de violence dans les relations entre adoles-

et conséquences de la violence domestique », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

² Voir entre autres Teen Research Unlimited 2008 ; Truman 2011 ; Bonom, Kelleher 2007 ; Centers for Disease Control and Prevention 2006 und 2007 ; Marcus 2005 ; O'Keefe 1997 et 2005 ; Barter et al. 2009.



Violence domestique – Feuille d'information

cents. Parmi toutes les personnes interrogées qui ont déjà eu leurs premiers contacts sexuels à l'âge de 14 ans ou auparavant, 69 % indiquent avoir été victimes de violence sous une forme quelconque dans une ou plusieurs relations amoureuses. Chez les jeunes qui ont eu leurs premiers contacts sexuels plus tardivement, cette proportion est significativement plus faible (20 % chez ceux qui ont eu leurs premiers contacts sexuels entre 15 et 16 ans, 9 % chez les jeunes de 16 ans et plus). En outre, une jeune femme sur quatre révèle qu'elle pousse les relations sexuelles plus loin que ce qu'elle voudrait en fait par peur de perdre son partenaire.

L'étude de TRU a également mis en lumière le fait que, certes, bien des parents parlent avec leurs enfants adolescents de leur partenariat mais qu'ils n'ont au fond aucune idée de ce qui se passe réellement au sein de cette relation. Ils ne sont pas au courant des contacts sexuels de leurs enfants et ne sont pas non plus informés par leurs adolescent-e-s ou jeunes adultes des problèmes existant dans leurs relations. Il est aussi alarmant de constater que les jeunes eux-mêmes n'ont pas conscience du problème. Seul un quart des personnes interrogées déclarent que la violence dans les relations entre adolescents est un problème de jeunes et seule une moitié de ce groupe sait à son tour auprès de qui chercher de l'aide et comment faire (Teen Research Unlimited, 2008).

2. La situation en Suisse

En Suisse, le problème de la violence dans les relations de couple entre jeunes n'est encore guère reconnu comme tel bien que notre pays dispose aussi de chiffres dénotant l'ampleur de ce type de violence.

Etude « Swiss Multicenter Adolescent Study on Health » (SMASH), 2002

L'étude SMASH – un sondage représentatif mené auprès de 7420 jeunes entre 16 et 20 ans – donne quelques indications sur la violence dans les relations de couple entre jeunes. Au total, 14.4 % des filles et 1.7 % des garçons ont indiqué dans cette enquête avoir subi une agression sexuelle par le fait d'une ou d'un partenaire. Les auteur-e-s soulignent toutefois que la fréquence réelle des agressions sexuelles est plutôt sous-estimée dans le cadre d'un sondage. Au moment de la première agression, 33.9 % des filles concernées étaient âgées de 12 à 16 ans, 18 % avaient plus de 16 ans. Une part non négligeable de ces filles a donc subi une première agression sexuelle dans son adolescence. Les auteur-e-s de l'étude partent du principe que, dans les relations amoureuses vécues à cette période de la vie, les agressions par le fait de garçons du même âge jouent un rôle significatif. Ils en concluent que l'éducation sexuelle devrait plus mettre l'accent sur la problématique des agressions sexuelles dans le cadre des relations amoureuses.

Etude « Sexual Victimization of Children and Adolescents in Switzerland », 2011

La toute récente étude suisse consacrée aux expériences de violence sexuelle faites par les enfants et adolescent-e-s révèle que la violence sexuelle – avec ou sans contact physique – représente un problème à ne pas sous-estimer. 6'749 élèves de 9^e année ont été interrogés dans 445 classes de tous les cantons et régions linguistiques.

L'étude montre que 28 % des garçons et 62 % des filles ont déjà été victimes d'un acte de violence sexuelle, celle-ci pouvant aller du harcèlement sexuel verbal, ou écrit, jusqu'à la tentative de viol ou au viol consommé (voir aussi sous C. Formes).

Elle expose en outre que, parmi les jeunes, les expériences sexuelles avec des jeunes du même âge vécues en tant que victimes sont beaucoup plus fréquentes (39 % des cas) que la violence sexuelle exercée par des membres de la famille ou des inconnus. Dans ce contexte, la violence sexuelle dans les relations de couple entre jeunes tient une place primordiale. Pas moins de 16 % des filles et 10 % des garçons ont été au moins une fois victimes de violence sexuelle par le fait d'un ou d'une ex-partenaire (d'une liaison amou-



Violence domestique – Feuille d'information

reuse).

Le plus souvent, les enfants et adolescent-e-s sont victimes de la violence à la maison, en deuxième lieu dans un autre ménage. Les filles font l'expérience de la violence en majorité par le fait d'un auteur masculin (89 %), les garçons par le fait d'un auteur de sexe féminin (60 %) [Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011].

Ces chiffres révèlent que la violence dans les relations de couple entre jeunes est très répandue en Suisse. Elle doit donc être reconnue comme un problème sérieux dont il faut s'occuper.

C. Formes et caractéristiques spécifiques de la violence dans les relations de couple entre jeunes

« En fait, sa jalousie est une preuve d'amour... »

Les relations de couple entre jeunes connaissent aussi différentes formes de violence – la violence physique, psychique et sexuelle. Les humiliations et menaces verbales, le harcèlement par téléphone, SMS, courriels ou par le biais de médias sociaux. Le contrôle et la restriction de la liberté de mouvement sont des formes de violence psychique qui apparaissent fréquemment dans les relations amoureuses entre adolescents.

La violence psychique sous forme de contrôle et de restriction de la liberté de mouvement du ou de la partenaire a une importance particulière. Plus d'un tiers des jeunes interrogés dans le cadre de l'étude TRU déclarent que leur partenaire veut toujours être au courant de tout, leur dit ce qu'ils ou elles doivent faire ou ne pas faire ou leur interdisent même de rencontrer d'autres personnes.

Une attention et un attachement excessifs passent souvent chez les jeunes pour des preuves d'amour. Les adolescentes et les jeunes femmes trouvent la jalousie et un certain contrôle volontiers « mignons » et se méprennent sur la signification de ces signes en croyant y voir les marques d'un amour sincère. La jalousie peut cependant être un premier signe avertisseur d'un comportement marqué par le besoin de contrôler et de manipuler. Une relation amoureuse peut, spécialement dans l'adolescence, revêtir une signification existentielle et induire une forte dépendance. Les jeunes sont inexpérimentés en matière de proximité et de distance, paramètres qu'ils doivent tout d'abord apprendre à contrôler au cours de leurs premières relations.

Le fait de ridiculiser ou d'humilier des personnes en les exposant sur internet ou par le biais du téléphone portable constitue une autre forme spécifique de la violence dans les relations entre jeunes. Dans l'étude Sex and Tech (2008), une jeune femme sur quatre âgée de 12 à 19 ans déclare avoir déjà montré des photos d'elle nue sur internet ou en avoir envoyé par téléphone portable. Plus de la moitié de ces jeunes femmes déclarent l'avoir fait sous la pression de leur partenaire ou sous la contrainte.

Violence sexuelle dans les relations entre adolescents

Les agressions sexuelles sont assez largement répandues dans les relations entre adolescents (voir B. Faits et chiffres). Cela va d'*actes de violence sans contact physique* comme le harcèlement sexuel verbal ou écrit, le bullying ou la cybervictimisation de nature sexuelle³ aux *actes de violence avec contact physique* comme des attouchements des parties intimes ou des baisers contre la volonté de la victime, voire jusqu'à la tentative de viol ou le viol consommé. La plupart des agressions sexuelles sont perpétrées à la maison ou dans un autre ménage (Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011).

De plus, des jeunes femmes racontent régulièrement avoir été menacées ou avoir été victimes de harcèle-

³ Cela s'entend comme les violences sexuelles en lien avec internet.



Violence domestique – Feuille d'information

ment sexuel de la part de leur ex-partenaire et/ou d'un de ses copains après leur séparation. Il n'est pas non plus rare que la violence sexuelle soit « déléguée » à des tiers ou que l'ex-partenaire soit « mise à disposition » au motif que « c'est de toute façon une pute qui ne mérite rien d'autre ».

Les jeunes victimes de violence sexuelle se sentent couramment dépouillés de leur dignité et coupables. Ils ont honte et il leur est pénible d'en parler. Nombre de jeunes n'attendent pas non plus d'aide extérieure. Si l'expérience vient à être partagée, c'est le plus souvent avec des amis ou des amies (env. 50 %), puis avec les parents (env. 21 %). Les filles en parlent plus facilement que les garçons (filles en moyenne 60 % ; garçons 42 - 45 %). En revanche, la police n'est pratiquement pas contactée (seulement env. 4 - 7 % des victimes). De tels chiffres démontrent la nécessité de campagnes d'information pour transmettre aux jeunes du même âge et aux parents des connaissances plus complètes sur la manière d'assister les personnes touchées et de les aiguiller vers une aide professionnelle (Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011; Krahé, Scheiberger-Olwig 2002).

Il ressort clairement des études que les garçons sont aussi victimes de violence sexuelle – bien que considérablement moins souvent que les filles. Ainsi, environ 20 % des garçons ont été victimes de violence sans contact physique alors que ce chiffre est doublé pour les filles. La différence est encore plus marquée dans le cas d'actes de violence sexuelle avec contact physique : garçons 8 %; filles 22 % (Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011).

Les filles se livrent aussi à la violence sexuelle quoique dans une mesure plus faible que les garçons. Selon l'étude suisse sur la victimisation des enfants et des adolescent·e·s, 67 % des personnes interrogées, de sexe féminin *et* masculin, indiquent avoir été victimes de violence sexuelle au moins par un auteur *masculin* ; seules 25 % des personnes interrogées, de sexe féminin *et* masculin, indiquaient par contre que l'auteur était de sexe *féminin* (Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011). Les déclarations des garçons relatives aux auteur·e·s varient toutefois suivant les études. C'est pourquoi les unes concluent que les garçons et les hommes sont victimes de violence sexuelle en majorité par le fait d'autres garçons et hommes (Heiliger 2006). D'autres révèlent à ce propos que les garçons signalent de la violence sexuelle aussi dans les relations de couple : 60 % de cette violence est, selon les déclarations des personnes interrogées, le fait d'auteurs de sexe féminin. Par contre, nettement moins de filles se déclarent auteures de violence sexuelle. Cet écart s'explique d'une part par le fait que la violence sexuelle n'est pas entendue de la même manière par les filles et par les garçons et, d'autre part, par le fait que les filles avouent plus rarement exercer de la violence sexuelle car cela apparaît socialement moins acceptable pour les filles que pour les garçons, pour lesquels des actes de violence sexuelle (légère) sont parfois considérés comme un signe de virilité (Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011).

Cyber-bullying (cyber-intimidation)

La notion de « cyber-intimidation » ou « cyber-mobbing » désigne l'utilisation abusive des techniques d'information (téléphonie mobile, internet, salons de clavardage – chatrooms –, etc.) dans le but d'humilier d'autres personnes par le biais de photos, vidéos ou informations falsifiées, embarrassantes ou crues, les harceler sur le long terme, les chicaner, les tourmenter ou carrément les terroriser.

Bien qu'aucune enquête spécifique n'ait examiné la présence du cyber-bullying dans les relations de couple entre jeunes, les chiffres portant sur l'ampleur générale de cette forme de violence combinés avec les chiffres à disposition relatifs à la violence dans les relations de couple entre jeunes laissent supposer que le cyber-bullying est aussi très présent dans ce type de relations. C'est ainsi que, dans le contexte de la violence sexuelle, les actes de cyber-bullying représentent le moyen de victimisation le plus largement répandu (18 % des jeunes interrogés rapportent de telles expériences). (voir Steiner 2008; Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011 ; voir aussi les études mentionnées sous B).



Violence domestique – Feuille d'information

D. Facteurs de risque

Nombre de travaux de recherche s'attachent à déterminer les facteurs de risque d'une propension à la violence plus importante parmi les jeunes⁴. Comme pour la violence domestique entre adultes, une série de facteurs de risque peuvent être retenus qui expliquent les expériences de violence. De manière analogue au phénomène de la violence dans les relations de couple entre adultes⁵, les facteurs de risque se déclinent sur plusieurs plans, à savoir l'individu, la famille, la société, quoique pour les jeunes le niveau de l'école et des jeunes du même âge peut considérablement influencer la propension à la violence (Krahé, Scheiberger-Olwig 2002 ; Heiliger 2006 ; Eisner, Ribeaud, Locher 2008 ; Averdijk, Müller-Johnson, Eisner 2011). Les facteurs de risque les plus importants sont décrits ci-après⁶.

Expériences négatives au cours de l'enfance

Cette catégorie comprend en premier lieu l'exploitation sexuelle pendant l'enfance, qu'il s'agisse d'épisodes de violence physique ou psychique directe ou le fait d'avoir grandi dans un contexte de violence domestique entre les parents. Des sentiments de nullité au sein de la famille – le sentiment constant de ne rien être capable de faire ou de n'avoir aucune valeur – sont aussi des facteurs qui dénoncent une plus forte probabilité de futurs épisodes de violence.

Le fait d'être témoin de la violence dans la relation conjugale de leurs parents de même que leurs propres expériences de maltraitance au cours de l'enfance peuvent s'avérer un modèle de comportement adopté par les jeunes. Les filles et les garçons assimilent leurs expériences de manière différente. Mais on constate en principe que les garçons s'identifient plutôt au père auteur des sévices et les filles plutôt à la mère victime de la violence.

Les caractéristiques du style d'éducation ont aussi une grande influence. Le manque de surveillance parentale, un style d'éducation inconsistant et inefficace ou une participation très minime aux intérêts de l'enfant ont un effet négatif sur eux et peuvent augmenter leur disposition à la violence. Par ailleurs, un style d'éducation trop sévère peut augmenter le risque que l'enfant devienne, à la puberté, victime ou auteur-e de violence sexuelle.

Ampleur de l'activité sexuelle

Comme il a déjà été mentionné, l'étude de Teen Research Unlimited (TRU) a mis en évidence une relation entre une activité sexuelle très précoce et la présence de violence dans les relations amoureuses entre adolescents. Il est manifeste que la sexualisation à outrance du quotidien des jeunes en lien avec le message de la disponibilité sexuelle permanente des femmes met les jeunes, femmes et hommes, sous pression sur le plan de leur comportement sexuel. Les efforts pour être considéré-e comme instruit-e sur le plan sexuel et la crainte d'être taxé-e « d'excessivement sensible » lorsque des comportements dans ce domaine posent problème conduisent les jeunes à charger la violence sexuelle d'un puissant tabou et à pousser leurs relations sexuelles plus loin qu'ils ou elles ne le veulent en fait ou qu'ils ou elles seraient prêt-e-s à aller.

⁴ Puisqu'il y a peu de recherches spécifiquement axées sur les facteurs de risque liés à la violence dans les relations de couple entre jeunes, les paragraphes suivants exposent en complément les facteurs de risque de violence juvénile en général, qui donnent aussi des indications sur les facteurs de survenance de la violence dans les relations de couple entre jeunes.

⁵ Plus en détail à ce sujet : feuille d'information 2 « Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

⁶ Ce catalogue s'appuie sur Eisner, Ribeaud, Locher 2008; Krahé, Scheiberger-Olwig 2002; Heiliger 2006; Steiner 2008. Les études consultées fournissent des informations plus détaillées et indiquent d'autres sources bibliographiques.



Violence domestique – Feuille d'information

Communication équivoque d'intentions sexuelles

Les résultats de plusieurs études montrent que les stratégies de communication ambiguë – « token resistance » (dire non mais penser oui) et « token compliance » (dire oui mais penser non) – sont liées à une probabilité plus élevée de violence sexuelle. Cela signifie que les femmes qui communiquent de manière ambiguë sont exposées à un risque plus élevé d'être victimes de violence sexuelle. L'analyse est analogue en ce qui concerne la perception masculine de l'ambiguïté féminine. Les hommes qui pensent percevoir une communication ambiguë chez les femmes ont plus fréquemment tendance à se comporter de manière agressive sur le plan sexuel. Ce constat a son importance dans le cadre du travail avec les jeunes. Il ne s'agit toutefois en aucune manière de faire passer la communication équivoque comme une justification de la violence sexuelle des jeunes hommes.

Normes établies par le groupe de référence (groupe des personnes du même âge)

Pour les jeunes, il est très important d'être considéré comme normal parmi ses semblables et d'être conforme aux normes et valeurs en vigueur dans son groupe de référence. Des représentations stéréotypées des rôles des hommes et des femmes augmentent le risque de violence dans les relations de partenariat, même parmi les jeunes. Des représentations instinctives d'une féminité servile et une image de la masculinité qui accepte l'application de la violence pour imposer les intérêts masculins conduisent à perdre de vue le moment où l'on franchit les limites ou à ne même pas les reconnaître comme telles. L'amitié avec des jeunes du même âge déjà délinquants peut contribuer à rendre les jeunes violents. Les critères du groupe d'amis comptent parmi les facteurs de risque les plus élevés car les enfants sont déjà exposés au rejet très tôt dans le cadre de l'école et cette exclusion sociale peut déclencher un cercle vicieux de comportement problématique et d'impopularité.

L'école, système social

L'importance de l'école dans le développement ou le frein à la propension à la violence parmi les jeunes se manifeste notamment à travers le respect des règles dans l'école et le climat scolaire en général – à savoir dans quelle mesure l'école favorise suffisamment la motivation et le développement intellectuel des enfants et des jeunes. Par ailleurs, une classe dans laquelle règne un haut degré de délinquance liée à la violence sexuelle augmente le risque de devenir victime de violence sexuelle, ce qui accentue l'importance cruciale du groupe de référence mentionné ci-avant. (Matériel pédagogique de prévention de la violence dans les relations entre adolescent·e-s, voir sous G.)

Facteurs liés aux médias

Les illustrations de la violence dans les médias représentent aussi des facteurs de risque pouvant influencer la propension à la violence des jeunes. Dans ce domaine, ce qui est problématique, c'est entre autres la représentation de la violence extraite de tout contexte et qui s'accompagne de l'absence du point de vue de la victime. De plus, la violence présentée sur internet affiche un haut degré de réalité. En définitive, l'accès aux médias audiovisuels (surtout dans les chambres d'enfants) est un facteur de risque à ne pas sous-estimer.

Conditions sociétales

La société dans son ensemble exerce aussi une influence sur le comportement violent de sa jeunesse. On constate des taux de violence plus élevés dans les pays où l'insécurité sociale est particulièrement grande et où certains groupes sociaux sont discriminés ou bien dans lesquels l'Etat jouit d'une très faible légitimité.



Violence domestique – Feuille d'information

Facteurs liés à une situation concrète

On entend par facteurs liés à une situation concrète, des déclencheurs qui peuvent conduire à des actes de violence dans une situation concrète. Il y a encore très peu de recherches portant sur ces facteurs de risque suscitant la violence juvénile. Il n'empêche que des indices dénotent la présence de déclencheurs de ce type. D'une part, les éléments espace et temps ont une importance majeure : en règle générale, la violence juvénile se manifeste en fin de semaine, la nuit et dans les environs de lieux où les jeunes se rencontrent (discothèques, parcs, gare, etc.). Dans ces circonstances, un facteur déclencheur semble être le manque de contrôle social puisque la violence n'éclate que rarement devant les parents ou sous les yeux de la police. Les provocations verbales ou symboliques constituent aussi un autre facteur déclencheur lié à une situation concrète. La violence sexuelle entre jeunes a par contre lieu plutôt à la maison ou dans d'autres foyers et moins dans l'espace public.

Sur le plan individuel, les principaux déclencheurs de la violence juvénile liés à une situation concrète sont une consommation excessive d'alcool et de drogues.

E. Impact des expériences de violence

Toute une série de conséquences peuvent être observées suite à des manifestations de violence, qui sont aussi bien physiques que des séquelles d'ordre psychique ou psychosomatique.

Etre victime d'un acte de violence sexuelle est une expérience qui entraîne des conséquences négatives considérables sur le plan psychique. On constate que les filles intériorisent plutôt ces effets – témoignant par exemple de la peur ou de l'abattement ; les garçons en revanche préfèrent extérioriser leur réaction à de telles expériences, p. ex. par des accès de fureur ou par le mensonge. Il apparaît par ailleurs qu'une victimisation par le fait de jeunes du même âge anéantit l'adolescent-e touché-e de façon similaire à la victimisation par le fait d'adultes.

Une étude de l'organe américain « National Council on Crime and Delinquency » (NCCD) de 2008 révèle que les jeunes qui sont soumis à la violence dans le cadre de relations entre adolescents ont une tendance nettement plus prononcée à adopter un comportement à risque tel que la consommation de drogues ou d'alcool que les jeunes adultes sans expériences de violence (Davis 2008). Ce n'est pas un hasard si une proportion non négligeable des femmes consommatrices de drogues ont été victimes de violence sexuelle dans leur enfance ou leur jeunesse.

Selon l'étude du NCCD, les filles et jeunes femmes qui ont vécu des expériences de violence dans le cadre de relations entre adolescents ont également quatre fois plus tendance à adopter un comportement sexuel à risque que les jeunes femmes sans expériences de violence. Parmi ces risques il faut compter les contacts sexuels précoces, le changement fréquent de partenaire sexuel, les rapports sexuels non protégés, les rapports sexuels sous influence de l'alcool ou de drogues avec des partenaires presque inconnus ou avec plusieurs partenaires à la fois.

Les comportements d'auto-mutilation ou les troubles alimentaires sont d'autres séquelles fréquentes laissées par les expériences de violence, qui s'observent surtout chez les filles et les jeunes femmes.

L'étude du NCCD révèle en outre que les jeunes touchés par la violence sont, au cours de leur vie, plus fortement exposés à être victimes d'autres formes de violence ou de violence dans d'autres relations proches (56 % contre 22 % chez les jeunes sans expérience de la violence). A peu près quatre fois plus de jeunes femmes ayant vécu des expériences de violence physique ou psychique dans leur adolescence que



Violence domestique – Feuille d'information

de jeunes sans expériences de violence seront victimes de violence sexuelle.

Les expériences de violence ont pour effet de rendre les jeunes solitaires et souvent désespérés. Comme exposé ci-avant, bien des parents parlent avec leurs enfants adolescents de leur partenariat mais ne savent au fond pas ce qui se passe réellement au sein de cette relation. C'est avec des jeunes de leur âge que les adolescent·e·s parlent le plus volontiers des expériences vécues (voir ci-avant sous C).

F. Situation juridique

1. Aspects pénaux

Droit pénal des mineurs

La loi régissant la condition pénale des mineurs (DPMIn ; RS 311.1) régit les infractions commises par des jeunes mineurs (entre 10 et 18 ans). Le droit pénal des mineurs a pour but prioritaire la réinsertion des jeunes délinquants et seulement en second lieu la sanction de leurs actes (voir art. 21 ss DPMIn). Par conséquent, les principes directeurs du DPMIn sont la protection et l'éducation des jeunes concernés de même que l'attention particulière à accorder aux conditions de vie et à l'environnement familial du mineur ainsi qu'au développement de sa personnalité (art. 2 DPMIn). Des peines privatives de liberté n'entrent en ligne de compte que si l'adolescent·e avait au moins quinze ans le jour où il ou elle a commis l'acte (art. 25 DPMIn).

L'autorité compétente en la matière est l'autorité pénale des mineurs, qui est tenue de collaborer avec l'autorité civile de protection de la jeunesse (voir art. 20 DPMIn).

Violence domestique et code pénal

Depuis le 1^{er} avril 2004, des infractions majeures (voies de fait à répétition, lésions corporelles, menaces, contrainte sexuelle, viol) qui sont commises dans un contexte de violence domestique au sein de relations de partenariat⁷ sont poursuivies d'office (CP). Cela signifie que ces actes ne sont plus seulement poursuivis sur plainte de la victime mais que l'Etat a l'obligation de les poursuivre d'office sur le plan pénal lorsqu'il en a connaissance⁸. La révision de la loi s'est uniquement concentrée sur la relation entre adultes car les personnes de moins de 18 ans ne sont généralement autorisées ni à se marier ni à conclure un pacte de partenariat enregistré et parce qu'elles ne vivent que très rarement dans une relation de partenariat dans un seul ménage. Les actes en lien avec la violence domestique qui sont commis par des mineurs restent donc en majeure partie des délits poursuivis sur plainte et ne le sont que lorsque les lésés déclarent expressément leur volonté d'engager des poursuites pénales.

2. Mise en danger du développement de l'enfant selon le CC

La mise en danger du bien-être de l'enfant (art. 307 ss du code civil, CC; RS 210) est présumée lorsqu'il existe un risque sérieux d'atteinte au développement physique, moral et psychique de l'enfant. C'est le cas lorsqu'un enfant a un comportement social suspect. Ainsi, l'exercice de la violence dans les relations de couple entre jeunes peut aussi être un indice de mise en danger du développement de l'enfant – non seulement de la personne victime de la violence mais également de l'adolescent·e auteur·e des faits. Dans ce

⁷ La loi entend par partenariat un mariage en cours ou dissout ou un partenariat enregistré ainsi qu'une relation vécue avec un ou une partenaire dans un ménage commun.

⁸ Plus à ce sujet dans la feuille d'information 11 « La violence domestique dans la législation suisse », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique – Feuille d'information

genre de cas, des mesures de protection de l'enfant qui visent sa protection sur le long terme grâce au soutien de sa famille peuvent être ordonnées. Lorsque la situation se dégrade, ces dispositions sont complétées par des mesures de lutte contre la violence domestique (comme les interdictions de contact) qui ne sauraient toutefois pas remplacer les mesures de protection de l'enfant (IST Manual 2011).

3. Mesures de protection de droit civil en cas de violence domestique

Tous les cantons suisses prévoient des mesures de protection en cas de violence domestique. Il s'agit d'interdictions de contact, d'interdictions géographiques ou de mesures d'éloignement⁹. Ces mesures sont taillées à la mesure des relations de couple d'adultes, raison pour laquelle la question de leur applicabilité à la violence dans les relations de couple entre jeunes se pose. Voici à titre d'exemple la loi sur la protection contre la violence du canton de Zurich :

La loi zurichoise sur la protection contre la violence prévoit des mesures de protection policières en cas de violence domestique (éloignement, interdictions de contact et de retour au domicile). Elle a pour objectif d'apporter protection, sécurité et soutien aux personnes victimes de violence domestique ainsi que de désamorcer la tension de la situation et de mettre en place une consultation subséquente proactive. Lorsque des mineurs sont impliqués dans la violence domestique (au titre de personnes mises en danger ou de personnes dangereuses), les décisions imposant des mesures de protection sont transmises à l'autorité tutélaire compétente.

Les interdictions de contact et interdictions géographiques peuvent aussi être ordonnées en cas de violence et d'actes de stalking, entre autres en cas de cyber-stalking. Des mesures d'éloignement à l'encontre de mineurs qui vivent dans le même ménage ne peuvent être prises qu'avec l'accord des parents ou dans le cadre des mesures relevant du droit pénal des mineurs (IST Manual 2011).

G. Soutien apporté aux jeunes victimes de la violence

Les relations de partenariat entretenues par les jeunes sont la plupart du temps insuffisamment prises au sérieux par les adultes. En présence de violence sexuelle survenant dans des relations amoureuses entre jeunes, certaines personnes de référence et parfois même les spécialistes continuent à soutenir l'opinion largement répandue voulant que « les agressions ou actes de violence sexuels surviennent presque exclusivement dans le cadre d'une adolescence en crise » (Waschlewski 2001, p. 203, cité d'après Heiliger 2006) ou encore que le comportement agressif ou violent des garçons envers les filles représente assurément une prise de contact malheureuse mais qu'elle est, en fin de compte, anodine (Heiliger 2006). Non seulement la violence sexuelle n'est pas perçue comme telle mais il n'est pas non plus appliqué de mesures appropriées. Les agressions sont minimisées dans l'idée qu'il s'agit d'une phase passagère et que cela « va bien se normaliser tout seul ». La violence des filles envers des jeunes de sexe masculin fait l'objet d'un tabou encore largement répandu.

Mis à part leurs semblables, les jeunes ont besoin, dans leurs premières relations amoureuses, d'adultes qui les cadrent. En cas de difficultés ou de problèmes, ces derniers doivent se tenir à leur côté pour les soutenir et leur fournir une structure ; ils doivent aussi rester en dialogue avec les jeunes sans les juger. Mais les adultes doivent aussi être prêts à creuser la question lorsqu'ils soupçonnent l'existence de violence dans des relations entre adolescents ou lorsqu'ils l'observent. Il leur est demandé de s'opposer clairement à toute

⁹ Plus à ce sujet dans la feuille d'information 11 « La violence domestique dans la législation suisse », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information; voir aussi le tableau synoptique des bases légales cantonales contre la violence domestique et mise en œuvre dans la pratique www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Législation.



Violence domestique – Feuille d'information

forme de violence sans pour autant juger la personne qui exerce la violence. Plus les personnes de référence et les spécialistes ont de difficultés à se trouver eux-mêmes confrontés à des agressions présumées, plus faible est leur chance de venir en aide aux jeunes. Ignorer ou escamoter les actes de violence les conforte dans l'idée que ceux-ci sont normaux et renforce leurs sentiments de culpabilité et de honte.

Les jeunes femmes et hommes qui font l'expérience de la violence dans des relations de couple entre jeunes ont, selon la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, droit à une consultation et à un accompagnement consécutifs à l'infraction, des droits spécifiques dans une éventuelle procédure pénale et, dans des conditions déterminées, droit à une aide financière¹⁰. En Suisse, les services d'aide aux victimes offrent des consultations aux jeunes victimes ; certains cantons proposent un service spécialisé (voir sous chapitre H. Adresses et offres de soutien). En outre, il est demandé aux personnes de référence et aux spécialistes de thématiser et de faire réfléchir à titre préventif sur la violence dans les relations, les conceptions traditionnelles des rôles entre femmes et hommes et le comportement qui en est attendu mais aussi sur les attentes liées à la sexualité des jeunes. Les programmes de prévention de la violence dans les liaisons de courte durée (« dating violence ») affichent des résultats positifs et devraient être davantage pris en considération en Suisse.

Quelques projets exemplaires

- En Suisse romande, il existe une plateforme internet qui informe les jeunes adultes sur la survenance et les formes de violence dans les relations entre adolescents et leur indique des pistes pour leur venir en aide : Comeva – parler de l'amour et du respect entre jeunes. www.comeva.ch
- L'association « [Association sortir ensemble et se respecter – seesr](#) » est l'organisme responsable du programme du même nom, un outil de prévention des violences et de promotion des compétences dans les relations amoureuses qui est utilisé auprès de groupes de jeunes âgés idéalement de 13 à 18 ans. Ce programme entend permettre aux jeunes violents de changer de comportement et d'acquérir de nouvelles compétences relationnelles. En outre, il propose des ressources pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses et pour repérer d'éventuels comportements abusifs. Le programme en question, qui se prête aussi bien au contexte scolaire qu'extrascolaire, est conçu sur une base interactive. L'association propose aussi une formation pour les professionnel-le-s qui désirent se servir de ce programme. Le site seesr contient de plus amples informations sur le programme seesr, une explication détaillée des modules proposés et des informations sur la formation pour les professionnel-le-s intéressé-e-s. Page d'accueil de sees : www.seesr.ch
- La [plateforme du programme national de prévention Jeunes et violence](#) propose des projets pilotes dans le domaine de la prévention de la violence juvénile. Les projets soutenus doivent remplir certains critères d'exigences et leur mise en œuvre fait l'objet d'un accompagnement. www.jugendundgewalt.ch/fr.html
- La brochure « [La violence nuit gravement à l'amour](#) » du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme SPPE de Genève est destinée aux jeunes connaissant des problèmes dans leurs relations amoureuses. Elle tente d'offrir aide et soutien dans les situations difficiles survenant dans une liaison amoureuse à l'aide de moyens spécifiquement conçus pour ce groupe d'âge (p. ex. un bref questionnaire). www.ge.ch → Egalité hommes – femmes.
- La campagne « *Nom de code: Respect – pour toutes et tous!* » est une campagne interactive et participative contre la violence sexuelle, physique et psychique, associant les filles et les jeunes femmes aux travaux pour renforcer leur confiance en soi et intégrer leurs ressources. Lors de plusieurs workshops, les

¹⁰ Voir à ce sujet les feuilles d'information 11 « La violence domestique dans la législation suisse » et 12 « Conseils juridiques et représentation en cas de violence domestique, conformément au code de procédure pénale suisse (CPP) », sur le site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique – Feuille d'information

jeunes filles et jeunes garçons se confrontent à la thématique en question: «affirmation de soi, respect, limites à observer, langage du corps, etc.». Par des interprétations d'images et des jeux de rôle, les jeunes acquièrent les compétences clés leur permettant d'identifier et de mettre en question les représentations des genres dans les médias. Par la production de supports publicitaires (participation à l'élaboration graphique) et l'invention de slogans propres à l'action en question (présentation de la campagne par les filles dans le cadre de l'événement de lancement), il est possible de traiter une thématique difficile de manière adaptée aux jeunes et dans un esprit ludique. Le projet est mené dans différents cantons de Suisse alémanique et Suisse romande. www.arip.ch

- La compilation « *Prävention von Gewalt in intimen Teenagerbeziehungen* » vise le travail de prévention en milieu scolaire et extrascolaire. Il s'adresse aux enseignants, collaboratrices et collaborateurs travaillant dans l'animation de jeunesse/l'aide à la jeunesse. Le matériel pédagogique mis à disposition est particulièrement adapté à la planification et l'organisation de journées de projet et d'ateliers pour des classes et des adolescent·e·s entre 14 et 19 ans. Cette compilation donne à cet effet des suggestions pour l'organisation d'ateliers ainsi que des instructions pratiques et du matériel pédagogique pour 3 modules consacrés aux thèmes : « Relations amoureuses empreintes d'estime et de respect », « Violence entre partenaires – violence dans les relations amoureuses intimes des adolescents » et « Aide et soutien ». www.empowering-youth.de

H. Adresses et offres d'aide

- Centres de consultation pour l'aide aux victimes en général et destinés spécialement aux enfants et aux jeunes :

<http://sodk.ch/fr/domaines/familles-et-societe/aide-aux-victimes/wwwaide-aux-victimesch/centres-de-consultation-pour-laide-aux-victimes/>

- Pour le canton de Berne et la Suisse romande : www.comeva.ch
- Services de consultation pour la jeunesse de chaque région : www.fritz-und-fraenzi.ch
- Informations et aide en ligne : www.tschau.ch et www.feel-ok.ch
et pour la Suisse romande : www.ciao.ch
- Concernant la violence sexuelle : www.lustundfrust.ch et www.lilli.ch
- Informations et aide pour la cyber-intimidation (cyber-mobbing) : www.skppsc.ch, www.feel-ok.ch et www.kinder-sicher-surfen.de



Violence domestique – Feuille d'information

I. Sources

- Averdijk Margit, Müller-Johnson Katrin, Eisner Manuel. 2011. *Sexual victimization of children and adolescents in Switzerland. Final Report for the UBS Optimus Foundation.*
http://www.optimusstudy.org/fileadmin/user_upload/documents/Full_Report_Schweiz/Optimus_Study_Final_Report_2012_e.pdf
- Barter Christine, McCarry Melanie, Berridge David, Evans Kathy. 2009. *Partner exploitation and violence in teenage intimate relationships. Executive summary.* <http://www.nspcc.org.uk/inform>
- Bonomi Amy, Kelleher Kelly. 2007. *Dating violence, sexual assault and suicide attempts among minority adolescents.* In: *Archives of Pediatric & Adolescent Medicine.* 161(6), p. 609-610.
<http://archpedi.jamanetwork.com/article.aspx?articleid=570420>
- Centers for Disease Control and Prevention. 2006. *Physical dating violence among high school students – United States 2003.* Atlanta USA. <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/mm5519a3.htm>
- Davis Antoinette. 2008. *Interpersonal and Physical Dating Violence among Teens.* In: *FOCUS. Views from the National Council on Crime and Delinquency, Septembre 2008.*
http://www.nccdglobal.org/sites/default/files/publication_pdf/focus-dating-violence.pdf
- Eisner Manuel, Ribeaud Denis, Locher Rahel. 2008. *Prävention von Jugendgewalt.* In : *Beiträge zur Sozialen Sicherheit, Expertenbericht 05/09.*
<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=de>
- Greber Franziska. 2008. *Wenn Minderjährige Häusliche Gewalt ausüben. Umsetzung des Gewaltschutzgesetzes auf minderjährige Gefährder/innen im Kontext Häuslicher Gewalt. Thesis im Rahmen des universitären Lehrgangs « Master of Arts in Management und Innovation », zak – Zentrum für Agogik Basel. Zurich 2008* http://www.ji.zh.ch/internet/justiz_inneres/de/themen/ist/weitere_informationen1.html - a-content
- Heiliger Anita. 2006. *Sexuelle Übergriffe unter Jugendlichen. Hintergründe, Risikofaktoren und Ansatzpunkte für die Prävention. Fachtagung (Sexuelle) Gewalt in Teenagerbeziehungen – Hintergründe, Intervention und Prävention, Landesstelle Jugendschutz Hannover und Kinderschutzzentrum Hannover. Novembre 2006.*
- IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt Zürich. 2011. *Manual für Fachleute.* Zurich.
http://www.ji.zh.ch/internet/justiz_inneres/de/themen/ist/manual.html - a-content
- IzKK-Nachrichten (Informationszentrum für Kindesmisshandlung Kindesvernachlässigung). 2008. *Sexuelle Gewalterfahrungen im Jugendalter.* <http://www.dji.de/cgi-bin/projekte/output.php?projekt=53>
- Krahé Barbara, Scheinberger-Olwig Regine. 2002. *Sexuelle Aggression. Verbreitungsgrad und Risikofaktoren bei Jugendlichen und jungen Erwachsenen.* Göttingen. Hogrefe.
- Marcus Robert F. 2005. *Youth violence in every day life.* In: *Journal of interpersonal violence.* (20/4), p. 442-447.
- Narring Françoise, Tschumper Annemarie, Inderwildi Bonivento Laura et al. 2003. *Santé et styles de vie des adolescents âgés de 16 à 20 ans en Suisse. SMASH. Swiss Multicenter Adolescent Study on Health 2002.* Lausanne, Berne, Bellinzone.
- O'Keefe Maura. 1997. *Predictors of dating violence among high school students.* *Journal of Interpersonal Violence*, 12, p. 546-568.
- O'Keefe Maura. 2005. *Teen Dating Violence : A Review of Risk Factors and Prevention Efforts.* National Electronic Network on Violence Against Women.
http://new.vawnet.org/assoc_files_vawnet/ar_teendatingviolence.pdf



Violence domestique – Feuille d'information

Schwander Marianne. 2003. *Interventionsprojekte gegen häusliche Gewalt: Neue Erkenntnisse – neue Instrumente*. In : *Schweizerische Zeitschrift für Strafrecht*, vol. 121, cahier 2. Berne.

Sex and Tech. 2008. *Results from a Survey of Teens and Young adults. The national campaign to prevent teen und unplanned pregnancy*. Washington DC.

http://www.thenationalcampaign.org/sextech/PDF/SexTech_Summary.pdf

Steiner Olivier. 2008. *Neue Medien und Gewalt. Überblick zur Forschungslage hinsichtlich der Nutzung Neuer Medien durch Kinder und Jugendliche und der Wirkungen gewaltdarstellender Inhalte*. In : *Beiträge zur Sozialen Sicherheit, Expertenbericht 04/09*.

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=de>

Teenage Research Unlimited TRU. 2008. *Tween und Teen dating violence and abuse study*. For Liz Claiborne Inc. and the national teen dating abuse helpline.

http://loveisnotabuse.com/c/document_library/get_file?p_l_id=45693&folderId=72612&name=DLFE-203.pdf

Truman Jennifer. 2011. *Criminal Victimization 2010*. U.S. Department of Justice Statistics.

<http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/cv10.pdf>

J. Bibliographie

Bildungsstelle Häusliche Gewalt Luzern. 2010. *Schulungsunterlagen Häusliche Gewalt, gewaltbetroffene Kinder und Jugendliche*.

Collins Andrew W. 2003. *More than a myth: The developmental significance of romantic relationship during adolescence*. In : *journal of research on adolescence*, 13^e année, p. 1-24.

Fausch Sandra. 2010. *Gewalt in Teenagerbeziehungen*. In: *Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung. Fachstelle für Gleichstellung Stadt Zürich/Frauenklinik Maternité, Stadtpital Triemli Zürich/Verein Inselhof Triemli, Zurich (éd.). 2^e édition*.

Greber Franziska. 2010. *Die Vielfalt und Komplexität Häuslicher Gewalt erkennen*. In: *Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung. Fachstelle für Gleichstellung Stadt Zürich / Frauenklinik Maternité, Stadtpital Triemli Zürich / Verein Inselhof Triemli, Zurich (éd.). 2^e édition*.

O'Keefe Maura, Treister Laura. 1998. *Victims of dating violence among high school students: Are the predictors different for males and females*. *Violence Against Women*, 4(2), p. 195-223.

World Health Organization / London School of Hygiene and Tropical Medicine. 2010. *Preventing intimate partner and sexual violence against women: taking action and generating evidence*. Geneva.

http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/9789241564007_eng.pdf

Vous trouverez sur notre site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information d'autres feuilles d'information sur divers aspects de la violence domestique.

La bibliothèque spécialisée et le centre de documentation du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes tiennent à la disposition du public quelque 8000 publications ayant trait à la violence et à l'égalité : ouvrages et périodiques spécialisés, revues scientifiques et textes non publiés (littérature grise) : www.egalite-suisse.ch → Documentation → Centre de documentation.